



77430 - La place de la prosternation de réparation et ce qu'il faut dire pendant cet acte.

question

Je voudrais connaître comment effectuer la prosternation de l'oubli en cas d'omission ou d'ajout dans la prière ? Lorsqu'elle doit se faire après le salut final, doit-on répéter le Tachahhoud (c'est l'invocation récitée en posture assise à la fin de la dernière Rak'a) ?

Faut-il dire pendant la prosternation de l'oubli "Soubhana Rabby Al-A'la" (Gloire à mon Maître Suprême) trois fois ? Ou bien il y a d'autres invocations à réciter pendant cette posture ? Si le priant oublie le premier Tachahhoud, doit-il effectuer une prosternation de l'oubli ou non ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement :

Concernant la prosternation de l'oubli : est-ce qu'elle doit avoir lieu avant ou après le salut final ? Cela fait l'objet d'une grande controverse entre les ulémas. L'opinion la plus évidente est que l'ajout dans la prière implique une prosternation après le salut final et l'omission implique une prosternation avant le salut final. Mais en cas de doute, la question fera l'objet de détails : Si pour lui l'un des deux cas est plus probable que l'autre, alors il doit faire la prosternation de l'oubli après le salut final. Et si ni l'un ni l'autre ne semble plus probable, il doit la faire avant le salut final. Ceci a déjà été expliqué dans la réponse donnée à la question N° [12527](#) .

Deuxièmement :

On trouve dans Les Fatawas de la Commission Permanente (n° 718) ceci :



« Le premier Tachahhoud de la prière en est une des obligations selon le plus juste des deux avis émis par les ulémas. Car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) le faisait et disait : « Priez comme vous me m'avez vu prier. » Quand il a omis ce Tachahhoud, il a effectué une prosternation de l'oubli. Celui qui l'abandonne intentionnellement, sa prière devient invalide. Et celui qui oublie de le faire, il le répare par la prosternation de l'oubli avant le salut final. »

Troisièmement : Il n'est pas avéré de répéter le Tachahhoud après la prosternation de l'oubli ; que celle-ci soit effectué avant ou après le salut final. Ceci a déjà été expliqué dans la réponse donnée à la question N° [7895](#) .

Quatrièmement : La prosternation de l'oubli se fait comme les autres prosternations de la prière ; on doit se prosterner sur sept os comme on le fait dans la prosternation de la prière. Et on y récite le Dhikr bien connu : “Soubhana Rabby Al A’la ” et on dit entre les deux prosternations : “Rabbi Ighfir li, Rabbi Ighfir li” (Maître ! Pardonne-moi). C’est dire qu’il n’y a pas un Dhikr réservé à la prosternation de l'oubli. C’est ce qu’affirment les ulémas.

Dans Al-Insaf (2/159) l'imam Al-Mardawi a dit : « La prosternation de l'oubli et ce qu’il faut dire quand on l’observe et après le redressement, est identique à la prosternation de la prière. »

L'imam Ar-Ramli a dit dans Nihayat Al-Mouhtadj (2/88) : « La manière d’effectuer les deux prosternations de l'oubli est identique à celle de la prosternation de la prière dans les aspects obligatoires et recommandés de celle-ci, comme le fait de poser le front sur le sol, la quiétude, Al-*Iftirach* entre les deux prosternations (s’asseoir sur le pied droit et laisser le pied gauche dressé).

Certains jurisconsultes recommandent de dire pendant la prosternation de l'oubli : “Soubhana man laa Yashou wa laa Yanaam” (Gloire à Celui qui n’oublie pas, ni ne s'endort). Mais ils n’ont pas d’argument. Ce qui est établi c’est qu’il faut se contenter de ce qu'on dit dans la prosternation de la prière, et tout autre Dhikr ne doit pas être considéré.

D’autres avis des ulémas ont déjà été cités dans la réponse donnée à la question n° [39399](#) .

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.